



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

<u>Date de convocation</u> : 08/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le seize septembre, le comité syndical du SDEM50 légalement convoqué, s'est réuni au siège du SDEM, salle Benjamin Franklin, 5 rue Célestin Gérard à AGNEAUX, sous la présidence de M. Jean-Claude BRAUD
<u>Date d'affichage</u> : 08/09/2026	
Nombre de délégués en exercice : 69	<u>Est désigné secrétaire de séance</u> : Patrice GARNIER (S2)
<u>Présents (P)</u> : 49	<u>Procurations : (proc)</u>
<u>Votants</u> : 52	Raynald PIQUET (S1) à Quentin MEYER (S1)
Excusés : 17 dont 3 procurations	Virginie PATIN (S3) à Hervé LE SAINT (S3)
Absents : 3	Hubert ENOT (S8) à Carles DUPONT (S8)

Étaient présents :

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Jean	CHAPDELAINE	Ex	Laëtitia	VAUTIER	
1	Raynald	PIQUET	PROC	Alexis	SANSON	
1	Jessie	ORVAIN	P	Clémence	DUJARDIN	
1	Bernard	DECOENE	P	Philippe	STRUGALA	
1	Hubert	GAZENGEL	P	Thibaut	HORNEZ	
1	Johnny	FOURRE	P	Bertrand	CLAVEAU	
1	Pascal	CATHERINE	P	Fabienne	HELARY	
1	Olivier	NOCQUET	P	Olivier	TIREL	
1	Quentin	MEYER	P	Jacques	LUCAS	
2	Patrice	GARNIER	P	Eric	COURTEILLE	
2	Adrien	JEHENNE	P	Gilbert	DANIEL	
2	Stéphane	LEPRIEUR	P	Thierry	LAIGRE	
2	Richard	HERPIN	A	Jacques	DUZERT	
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Patrick	SERRUS	
2	Gérard	CLEMENT	P	Alban	ERACLAS	
3	Noël	GUILLOUET	Ex	Pascal	HOUSSIN	
3	Jean-Pierre	MAJORCRYK	P	Bertrand	LECOMPAGNON	
3	Patrick	NIOBEY	Ex	Sabine	RICOUR	
3	Jean-Luc	VOIRIN	P	Sabrina	BEAUQUET	
3	Laurent-Emmanuel	GIESBERT	Ex	Bruno	BOUET	
3	Virginie	PATIN	PROC	Sylvain	CLERAUX	
3	Sophie	JANVOIE	P	Gaëtan	COUPARD	
3	Hervé	LE SAINT	P	Eric	TERREE	
4	Denis	HUBERT	P	Francis	LANGELIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Yvan	SOULARD	

4	Daniel	VESVAL	Ex	Jean-Louis	PICOT	
5	Serge	LESTRADE	Ex	André	GIRON	
5	Pierre	VAUDRY	Ex	Yoann	LECHEVALIER	
5	Jacky	VAYER	P	Emmanuel	FRERET	
5	Samuel	GRANDIN	A	Christophe	JEAN	
5	Mathilde	LECOMPTE	P	Yoann	MAURY	
5	Daniel	LEFRANC	P	Jérémy	BOURGEOIS	
5	Thomas	PAYSANT-LEROUX	P	Stéphane	JOUIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Pascal	POULLAIN	
6	Jean-Claude	BRAUD	P	Hugo	BRUGEAT	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Laëtitia	DEBASLY	
6	Jean-Charles	ENOT	P	Jennifer	ENEE	
6	Alain	LENESLEY	P	Jacques	CLAIRAUX	
6	Mickaël	GRANDIN	P	Sébastien	LEMONNIER	
6	Antoine	LE TROADEC	Ex	Gilbert	PIEDAGNEL	
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIEBOT	
6	Patrick	LANGLOIS	P	Alain	MARIE	
6	Roland	COURTEILLE	P	Serge	BURNEL	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Didier	DEMEAUTIS	
7	Michel	EURAS	P	Louis	CORDIER	
7	Roland	MARESQ	P	Nicolas	LENOUVEL	
7	Eric	POLFLIET	P	Maxence	CALAIS	
7	Thierry	ROGER	P	Stéphane	LEGOUEST	
8	Carles	DUPONT	P	Claude	CHANTREUI	
8	Hubert	ENOT	PROC	Gérard	CHARRAULT	
8	Dominique	MESNIL	P	Pascal	FOUQUET	
8	Olivier	TARDIVEAU	Ex	Lionnel	LEPOURRY	
9	André	LEFEVRE	P	Thierry	BARDOU	
9	Jacques	LECOQ	P	Pierre	NOEL	
9	Christian	WALLON	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Henry	DEPLAACE	Ex	Philippe	LE CLECH	
9	Gilbert	DOUCET	P	Yves	ASSELIN	
10	Edouard	MABIRE	Ex	Charlotte	LEMONNIER	
10	Olivier	LACROIX	P	Pierre	CABEL	
10	Bruno	SANSON	A	Noël	SANSON	
10	Arnaud	LEBOULANGER	Ex	Fabrice	CHAUDET	
10	Jean-Pierre	LEQUERTIER	P	Alain	LANGLOIS	
10	Antoine	DIGARD	P	Allain	COSSE	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Thierry	AUQUIER	
11	Dominique	FLAMBARD	Ex	Eric	CATHERINE	
11	Hubert	LEFEVRE	P	Marc	LALANDE	
11	Michel	PASQUALOTTI	Ex	Louis	LAURENT	
11	Eric	LAURENT	P	Alain	BECQUET	
11	Philippe	LEPOITTEVIN	P	Vincent	JAGU	



sdem50

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA MANCHE

Réunion du Comité Syndical

Séance du 16 septembre 2026

Délibération n° CS-2026-36

Objet : Indemnisation des frais de déplacement des élus

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-13 du CGCT relatif au dispositif de prise en charge des frais occasionnés par des déplacements temporaires applicables aux personnels civils de l'Etat,

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

VU l'installation du nouveau Comité syndical du SDEM50 en date du 10 juillet 2026,

CONSIDERANT que les membres du Comité Syndical peuvent, sous certaines conditions être remboursés des frais de transport engagés à l'occasion de leur participation à des réunions où ils représentent leur établissement,

CONSIDERANT que l'exécution de mandats spéciaux (article L2123-18 du CGCT), donne droit au remboursement des frais que nécessite leur exécution dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'État,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical:

APPROUVE :

Article 1er : les modalités de prise en charge des frais de déplacement des élus telles que définies ci-dessous :

Réunions	Modalité
Comité Syndical	Pas de prise en charge
Bureau	Les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité (membres) peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement
Commissions internes et organismes extérieurs	Les élus qui ne perçoivent pas d'indemnité peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement

Article 2 : Tout évolution réglementaire des taux d'indemnisation des frais kilométriques, survenue au cours du mandat, sera appliquée d'office

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT du SDEM50

Jean-Claude BRAUD

